



L'ECHO DE LA BUTTE

Bulletin d'information communal n° 4

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Vous êtes invités à participer à la commémoration du 99^{ème} anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918. Le départ du défilé aura lieu à 10h 30 devant la mairie et sera suivi du dépôt d'une gerbe au monument aux morts. A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi à la salle polyvalente.

AGENDA

- **Dimanche 19 novembre, à 14h00** : loto de l'école, salle polyvalente (ouverture des portes à 13h00)
- **Vendredi 15 décembre, à 19h00** : fête des enfants organisée par l'école et Générations Montpensier, salle polyvalente
- **Samedi 16 décembre** : fête de fin d'année du CCAS

ATTENTION ! DU NOUVEAU DANS LES FORMALITES ADMINISTRATIVES

A partir du 6 novembre 2017, les guichets des cartes grises et permis de conduire seront définitivement fermés dans les Préfectures et Sous-Préfectures. Désormais, les formalités sont gérées par l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés). Pour accomplir les démarches, il faut aller sur le site www.ants.gouv.fr (les demandes se font en ligne et en scannant les pièces justificatives).

Pour tout renseignement concernant les cartes grises, permis de conduire, cartes nationales d'identité et passeports, il faut composer le numéro unique 3400.

MISSION LOCALE RIOM LIMAGNE COMBRAILLES

Désormais, sur la page d'accueil du site www.montpensier.fr, vous retrouverez l'agenda mensuel de la Mission Locale Riom Limagne Combrailles, en cliquant sur leur logo en haut, à droite. Cette rubrique concerne les jeunes de 16 à 25 ans.

Compte-rendu succinct de la réunion de Conseil municipal du 30 juin 2017

Désignation des délégués sénatoriaux

La Commune doit désigner un délégué titulaire et trois délégués suppléants pour voter aux élections sénatoriales du 24 septembre 2017. Gisèle BOISSIER, Maire, est élue déléguée titulaire, Gilles GOUYARD, 1^{er} adjoint, est élu délégué suppléant n° 1, Christian FRANCES, 2^e adjoint, est élu délégué suppléant n° 2 et Monique TIXIER, 3^e adjoint, est élue déléguée suppléante n° 3.

Décision modificative n° 2

Le Conseil adopte la décision modificative n° 2 concernant un ajustement du remboursement des emprunts.

Réfection de la salle polyvalente : avenants au marché

Dans le but d'harmoniser le hall d'entrée de la salle polyvalente, des avenants concernant des travaux de rénovation ont été proposés. La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable sur ces avenants. Le Conseil valide la proposition de la commission.

Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale (ADIT)

A partir du 1^{er} janvier 2018, la Direction Départementale des Territoires (DDT) n'instruira plus le droit des sols (urbanisme). Le Conseil départemental a créé une agence départementale d'ingénierie territoriale. En fin d'année, une délibération devra être prise pour se positionner vis-à-vis du Conseil départemental.

Questions diverses

Rythmes scolaires – Dératisation – Travaux à la salle polyvalente – Autres questions.

Compte-rendu succinct de la réunion de Conseil municipal du 26 juillet 2017

Personnel communal

Madame Agnès MASGRAU, aide-maternelle, Madame Solange BARLOT, assistante aux Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) et Madame Christelle FONSECA, agent de service, vont quitter les effectifs.

Madame Marion MAGNIEZ a été recrutée pour assister l'enseignante de maternelle et assurer les services périscolaires et Madame Christelle BARRIER a été recrutée en tant qu'employée à l'école et aux services périscolaires, d'une part, et agent d'entretien des locaux municipaux, d'autre part.

Un emploi en Contrat Unique d'Insertion (CUI) de droit privé va être substitué à deux emplois de droit public. Le Conseil décide de recruter un agent polyvalent en CUI à raison de 20 heures hebdomadaires pour une durée de douze mois, du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018.

Règlement des services périscolaires 2017-2018

Le projet de règlement des services périscolaires 2017-2018 est présenté à l'assemblée avec deux modifications principales : la suppression des tarifs forfaitaires à la semaine et une clause concernant la cantine les jours de sortie scolaire. Le Conseil adopte le règlement des services périscolaires qui entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2017.

Salle polyvalente

La quasi-totalité des travaux de réfection de la salle polyvalente a été réceptionnée. Les subventions de l'Etat (DETR) et du Conseil départemental (FIC) devraient s'élever à plus de la moitié du coût de l'opération.

Du matériel va être commandé pour les toilettes (distributeurs de savon, essuie-mains...), un lot de 50 chaises va être acheté pour remplacer celles qui sont cassées ou défectueuses et le réfrigérateur va être remplacé par un appareil plus performant.

Le Maire propose de revaloriser les tarifs de location et de modifier le règlement d'utilisation de la salle en apportant une précision concernant l'évacuation des déchets. Les nouveaux tarifs seront les suivants :

- Cauton : 400,00 €
- Location pour les personnes domiciliées sur la Commune : 150,00 €
- Location pour les personnes et les associations extérieures à la Commune : 300,00 €

Le Conseil adopte le nouveau règlement d'utilisation de la salle polyvalente selon les dispositions ci-dessus et en vigueur au 1^{er} octobre 2017.

Déplacement d'un chemin rural

En date du 26 novembre 2014, le Conseil a donné son accord de principe pour déplacer le chemin rural qui traverse des champs appartenant au même propriétaire situé au lieu-dit « Les Bourras ». Afin que le Conseil Départemental puisse effectuer les démarches pour déplacer ce chemin qui appartient pour moitié à la Commune d'Aigueperse et pour moitié à la Commune de Montpensier, le Conseil doit délibérer.

Le Conseil donne son accord pour que le chemin soit déplacé, afin de permettre l'accès aux services des routes du Conseil départemental pour entretenir la haie.

Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale (ADIT)

Le Conseil départemental a créé une Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale (ADIT) qui proposera, d'une part, des services d'assistance technique et juridique dans divers domaines, notamment celui de la voirie, moyennant une cotisation annuelle de 4,00 € par habitant, et, d'autre part, un service d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) moyennant une participation financière pour chaque dossier.

A compter du 1^{er} janvier 2018, les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT), n'assureront plus l'instruction des permis de construire, déclarations préalables et certificats d'urbanisme. Il paraît indispensable que la Commune adhère à l'ADIT car elle n'a pas de services techniques et administratifs suffisamment compétents en la matière.

Le Conseil autorise le Maire à signer une convention avec le Président du Conseil Départemental en vue d'adhérer à l'ADIT, à compter du 1^{er} janvier 2018, et désigne Monsieur Gilles GOUYARD, 1^{er} adjoint, comme suppléant du Maire pour le représenter au sein des organes de gouvernance.

Questions diverses

Travaux sur la commune – Demande de location d'un terrain communal – Container « Le Relais » – Vitrail de l'église – Syndicats intercommunaux – Agenda.

Compte-rendu succinct de la réunion de Conseil municipal du 25 septembre 2017

Désignation des délégués au SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz)

A la suite de la modification des statuts du S.I.E.G. du Puy-de-Dôme, toutes les Communes adhérentes doivent désigner à nouveau des délégués. Le Conseil désigne Monsieur Gilles GOUYARD comme représentant titulaire au secteur intercommunal d'énergie d'Aigueperse et Monsieur Hervé MALOT, comme représentant suppléant.

Renouvellement de conventions avec le centre de gestion

Les conventions signées entre la Commune et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, concernant l'assistance pour les dossiers de retraite des agents affiliés à la CNRACL, le pôle santé au travail et l'accompagnement pour la gestion des agents en situation d'inaptitude physique, arrivent à terme le 31 décembre 2017.

Le Conseil autorise le Maire à renouveler deux conventions avec le Centre de Gestion, relatives au pôle santé au travail et à la gestion des agents en situation d'inaptitude physique (celle concernant l'assistance retraite n'étant pas indispensable car l'agent concerné est éloigné de l'âge de la retraite).

Personnel communal

Le Contrat Unique d'Insertion (CUI) de Monsieur Sébastien DESNIER, agent d'entretien de la voirie et des bâtiments, arrive à terme le 31 décembre 2017 et ne pourra pas être renouvelé dans les mêmes conditions, en raison des décisions du gouvernement concernant la suppression des emplois aidés. Le Maire propose de créer un emploi à mi-temps (17,5 heures hebdomadaires).

Dans le cadre de l'école et des services périscolaires, les deux CUI qui avaient été signés avec Mesdames Christelle BARRIER et Marion MAGNIEZ n'ont pas été validés par le service de paiement des aides de l'Etat, également en raison de la décision gouvernementale d'arrêter les contrats aidés. Dans la mesure où le Maire s'était engagé envers ces deux employées et que la Commune s'était engagée envers les familles pour accueillir les élèves aux services et Nouvelles Activités Périscolaires, un contrat à durée déterminée a été signé avec chacune d'elles. Le Ministère du Travail a néanmoins annoncé que les CUI concernant les emplois dans les écoles seraient maintenus. Dans l'attente d'une décision effective, il est préférable de créer des postes sur lesquels seront affectés Mesdames BARRIER et MAGNIEZ.

En conséquence, le Conseil décide de créer, à compter du 1^{er} janvier 2018, un emploi à mi-temps d'agent d'entretien de la voirie et des bâtiments dans le grade d'Adjoint Technique (17,5 heures hebdomadaires) et, à compter du 1^{er} octobre 2017, deux emplois d'aide maternelle à l'école et aux services périscolaires au grade d'Adjoint Technique, un de 14 heures hebdomadaires et un autre de 25 heures hebdomadaires.

Questions diverses

Salle polyvalente – Travaux – Essaim de frelons – Achat de divers matériels – Elections sénatoriales – Nouvelles attributions du Maire – Agenda.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Les personnes qui souhaitent se faire inscrire sur les listes électorales pour 2018 doivent le faire avant le 31 décembre 2017. Il faut se rendre en mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (facture d'eau, taxe foncière...). Il est également possible de s'inscrire par internet sur le site www.service-public.fr.

Les ressortissants européens peuvent également demander leur inscription.

Le demandeur n'a aucune démarche à effectuer pour se faire radier de son ancienne commune. C'est l'Administration qui s'en charge. Les jeunes qui atteignent leur majorité avant le 1^{er} mars 2018 sont inscrits d'office. Cependant, pour les nouveaux habitants, il est préférable de vérifier en mairie si l'inscription a été réalisée.

Association Réseau Séniors

CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) Riom Limagne Combraille

Relevant d'une mission de service public déléguée par le Conseil départemental pour l'accompagnement des personnes âgées de plus de 60 ans et leur entourage, le CLIC Riom Limagne Combrailles vous délivre tout type d'informations concernant les services existants, les dispositifs d'aides possibles, les structures pouvant vous accueillir, mais aussi les actions collectives et événements auxquels vous pourriez participer sur votre commune et ses environs.

Au-delà de sa mission d'information, le CLIC peut vous accompagner dans vos démarches administratives, au sein de ses locaux, par téléphone ou en se rendant à votre domicile. Un professionnel peut également se déplacer chez vous pour évaluer l'ensemble de vos besoins et définir les interventions nécessaires à votre maintien à domicile dans les meilleures conditions (intervention d'un service d'aide à domicile, d'un service de soins infirmiers, d'un médecin généraliste, mise en place du portage de repas...). Le CLIC se charge alors de prendre contact avec tous les professionnels et de mettre en place l'accompagnement dans sa globalité.

Le CLIC Riom Limagne Combrailles prévoit également des actions collectives et événements pour votre bien-être, avec entre autres des ateliers prévention et des moments d'échange et de partage.

N'hésitez donc pas à joindre le CLIC (services entièrement gratuits) au 73 rue Lafayette – 63200 RIOM – Tél. : 04 73 33 17 64 – Mail : secretariat@clic-riom.fr – Site internet : www.clic-riom.fr.

DES PETITES BETES INDESIRABLES...

Plusieurs essaims de frelons, identifiés comme frelons asiatiques, sont apparus sur la commune. Après la chute des feuilles, il n'est pas rare de découvrir un nid imposant dans un arbre. N'hésitez pas à prévenir la mairie pour toute intervention sur le domaine public et à composer le 18 pour une intervention sur le domaine privé.

FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Il sera fermé du 28 décembre 2017 au 03 janvier 2018 inclus.

Une permanence sera assurée le 31 décembre 2017, de 10h00 à 12h00, pour les dernières inscriptions sur les listes électorales.

PERMANENCE DES ELUS

Le Maire reçoit sur rendez-vous.

Chaque mercredi, un adjoint est présent de 18h00 à 19h00. Vous êtes informés par voie d'affichage sur la porte d'entrée de la mairie, au plus tard le lundi qui précède, du nom de la personne présente à la permanence.

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi	: 9h00 à 12h30	13h30 à 18h00
Mercredi	: 9h00 à 12h30	13h30 à 18h30
Jeudi	: 9h00 à 12h30	13h30 à 18h00

